



Assurances sociales en Suisse

STATISTIQUE DE POCHE

La statistique de poche « **Assurances sociales en Suisse** » offre une vue d'ensemble des différentes assurances sociales et de leur compte global. Les indications sur les recettes, les dépenses et le capital, le montant des prestations et les bénéficiaires sont complétées par les taux de cotisation et les données générales telles que les indicateurs démographiques.

Source des données :

Statistique des assurances sociales suisses 2024
(à paraître à l'automne 2024)

Renseignements :

Salome Schüpbach
Tél. 058 465 03 39
data@bsv.admin.ch

Commande (gratuite) :

Office fédéral des constructions
et de la logistique (OFCL)
Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch

318.001.24F 07.24 1700 860557691

Compte global des assurances sociales

Les assurances sociales suisses – AVS, AI, PC, PP, AMal, AA, APG, AC, AFam et PtrA – compensent la perte de revenu résultant de la survenance d'un risque social ou complètent le revenu grevé par des risques sociaux. Le compte global des assurances sociales (CGAS) établi par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) fournit un aperçu général des flux financiers de toutes les assurances sociales. Conformément à l'approche harmonisée du CGAS, le produit du capital comprend les recettes liées aux intérêts et aux dividendes qui ont réellement été encaissées. Les pertes et les gains dus aux variations des valeurs boursières figurent dans le compte de capital sous la position «Variations de valeur du capital». Les recettes des assurances sociales n'étant donc constituées que des produits réellement comptabilisés, elles peuvent être comparées à la création de valeur économique. Les assurances sociales sont alimentées principalement par les cotisations des assurés et des employeurs. Depuis 2002, les contributions des pouvoirs publics constituent la deuxième source de recettes, suivies par le produit du capital. Du côté des dépenses, ce sont les prestations sociales en espèces ou en nature qui dominent. Les trois assurances les plus importantes sont l'AVS, la PP et l'AMal. «Compte global des assurances sociales CGAS» = selon les définitions du compte global des assurances sociales de l'OFAS. Les recettes n'incluent pas les variations de valeur du capital. Il se peut donc que les données s'écartent de celles du compte d'exploitation de chacune des assurances sociales. Le compte est consolidé: les imputations à double ou multiples ont été apurées. En 2022, avec l'expiration des mesures COVID-19, les dépenses ont nettement diminué; le résultat du compte global s'est ainsi élevé à 24,7 milliards de francs. Les variations de valeur du capital sur les marchés financiers étaient négatives. Le capital financier de l'ensemble des assurances sociales est donc tombé à 1195,9 milliards de francs.

À combien se montent les recettes et les dépenses des assurances sociales?

Compte global des assurances sociales CGAS, en millions de francs

	2012	2017	2022
Cotisations assurés et employeurs	121 090	136 837	155 293
Contributions des pouvoirs publics	24 379	26 358	30 124
Produit du capital	17 753	19 295	17 976
Autres recettes	728	616	803
Recettes	163 949	183 106	204 195
Prestations sociales	123 484	141 758	162 794
Frais d'administration et de gestion	7 784	9 361	11 947
Autres dépenses	14 212	11 100	4 757
Dépenses	145 480	162 218	179 498
Résultat	18 469	20 889	24 697
Variations de valeur du capital	37 376	56 464	-130 299
Autres variations du capital	683	-420	564
Capital	768 336	1 008 533	1 195 939

Compte global des assurances sociales

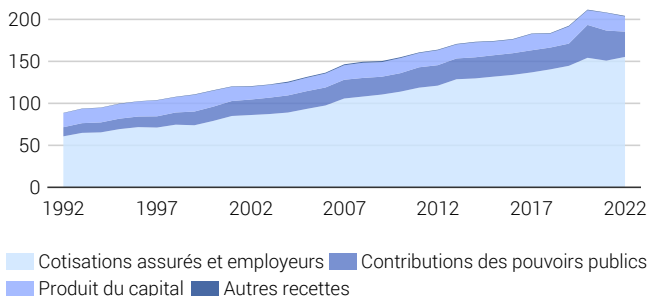
Recettes et dépenses de chacune des assurances sociales

Compte global des assurances sociales CGAS en 2022 consolidé, en millions de francs

	AVS	AI	PC	PP
Cotisations assurés et employeurs	36 266	5 862	–	63 458
Contributions des pouvoirs publics	13 170	3 942	5 493	–
Produit du capital	569	49	–	16 249
Autres recettes	2	32	–	206
Recettes	50 008	9 885	5 493	79 912
Prestations sociales	47 587	8 906	5 493	47 178
Frais d'administration et de gestion	220	757	–	7 293
Autres dépenses	–	51	–	4 483
Dépenses	47 807	9 714	5 493	58 953
Résultat	2 200	171	–	20 959
Variations de valeur du capital	–4 906	–464	–	–116 928
Autres variations du capital	–	–	–	46
Capital	47 035	–6 265	–	1 065 787

Comment ont évolué les recettes des assurances sociales ?

Compte global des assurances sociales CGAS, en milliards de francs

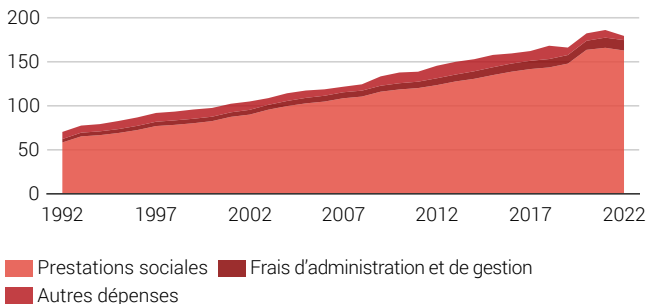


Les recettes du compte global CGAS ont été multipliées par deux entre 1992 et 2022. Les cotisations des assurés et des employeurs sont la principale source de recettes, suivies par les contributions des pouvoirs publics et par le produit du capital. Jusqu'en 2000, le produit du capital était supérieur aux contributions des pouvoirs publics.

AMal	AA	APG	AC	AFam	Ptra	CPG	Total CGAS
27 553	6 215	2 092	7 944	6 609	-	-	155 293
5 331	-	-	1 708	188	14	277	30 124
288	977	22	10	-186	-	-	17 976
-19	225	-	20	336	-	-	803
33 151	7 417	2 114	9 682	6 947	14	277	204 195
33 230	6 041	1 870	6 542	6 387	14	252	162 794
1 700	991	5	832	124	-	26	11 947
-343	168	-	1	396	-	-	4 757
34 588	7 200	1 875	7 376	6 907	14	277	179 498
-1 436	217	239	2 307	41	-	-	24 697
-1 991	-5 804	-206	-	...	-	-	-130 299
784	-212	-	-	-53	-	-	564
13 636	66 727	1 615	4 021	3 383	-	-	1 195 939

Comment ont évolué les dépenses des assurances sociales ?

Compte global des assurances sociales CGAS, en milliards de francs

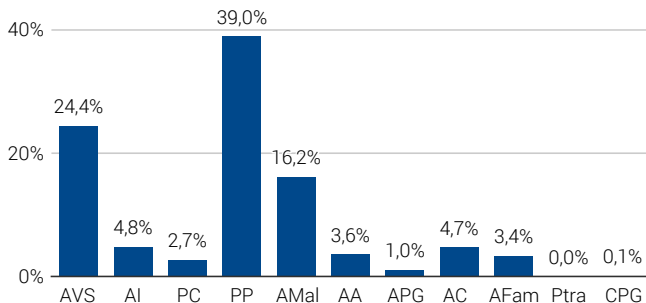


Les dépenses du compte global CGAS ont été multipliées par trois entre 1992 et 2022. La majeure partie des dépenses sont des prestations sociales.

Compte global des assurances sociales

Quelle est la part de chacune des assurances sociales dans les recettes globales ?

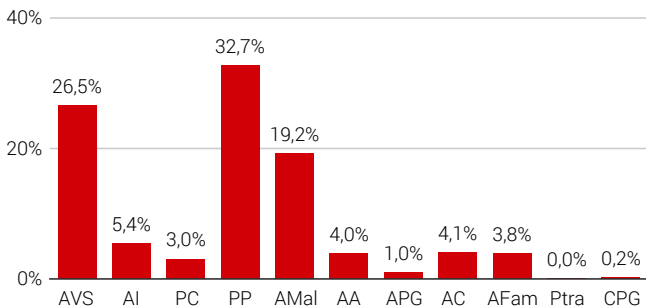
Part de chaque assurance sociale dans le total 2022, en % des recettes



Les recettes (204 milliards de francs en 2022) proviennent majoritairement de la PP, suivie de l'AVS et de l'AMal. Les cotisations des assurés et des employeurs représentent toujours la principale source de financement de ces trois assurances, suivies du produit du capital pour la PP et des contributions des pouvoirs publics pour l'AVS et pour l'AMal.

Quelle est la part de chacune des assurances sociales dans les dépenses globales ?

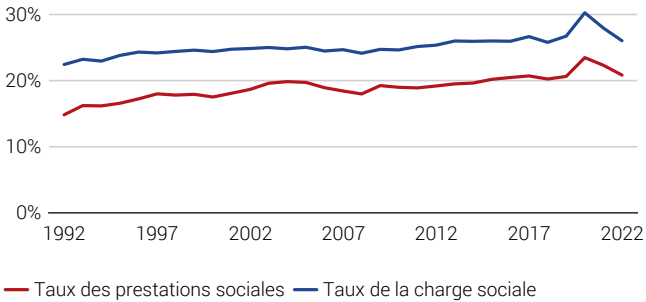
Part de chaque assurance sociale dans le total 2022, en % des dépenses



Les recettes (179 milliards de francs en 2022) proviennent majoritairement de la PP, suivie de l'AVS et de l'AMal. En 2022, en termes de prestations sociales, l'AVS (48 milliards de francs) était devant la PP (47 milliards de francs).

Comment ont évolué les recettes et les prestations des assurances sociales par rapport à l'économie nationale ?

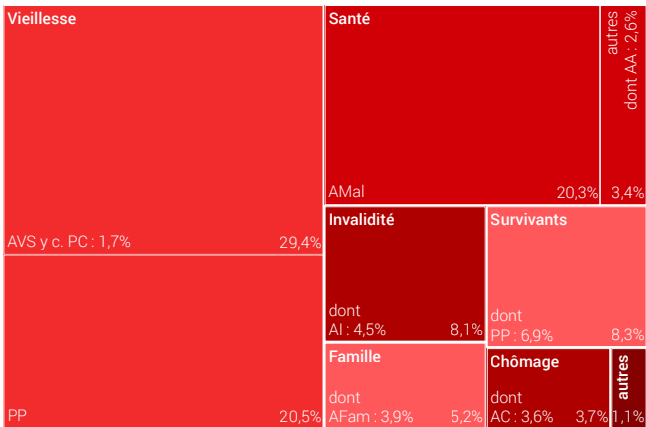
Taux de la charge sociale et taux des prestations sociales



Le taux de la charge sociale exprime le rapport entre les recettes des assurances sociales et le PIB. Le taux des prestations sociales, lui, exprime le rapport entre les prestations sociales et le PIB. L'augmentation des cotisations visant à améliorer le financement des assurances sociales et à financer l'extension des prestations a entraîné, après 2010, une hausse des taux. En 2022, le PIB a augmenté de 5,1% alors que les recettes des assurances sociales ont diminué de 1,9% et les prestations sociales, de 1,9%, ce qui a entraîné un recul des taux.

Comment se répartissent les prestations sociales (CGAS)

Prestations sociales par risque en 2022, en %



Plusieurs assurances sociales sont généralement impliquées dans le versement des prestations relevant d'un même risque. C'est par exemple le cas de l'AVS, de la PP et des PC pour le risque de vieillesse, qui en 2022 représentait 49,9% de l'ensemble des prestations fournies.

Assurance-vieillesse et survivants

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) compense partiellement la perte de revenu du travail liée à la vieillesse ou à un décès. C'est une assurance obligatoire qui concerne la totalité de la population en Suisse. Elle est financée par les cotisations des salariés et des employeurs et par des contributions des pouvoirs publics. Elle forme, avec l'AI et les PC, le premier pilier de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

Quelle est la part de bénéficiaires de rentes AVS dans la population en 2023 ?

42

bénéficiaires de rentes de vieillesse sur 100 cotisants.



98

personnes sur 100 âgées de 64/65 ans perçoivent une rente de vieillesse.



Combien de rentes AVS sont versées ? en décembre

	Rentes de vieillesse			Rentes complémentaires	Rentes de survivants
	En Suisse	À l'étranger	Total	Conjoint, enfants	Veuves, veufs et orphelins
2013	1 461 211	681 542	2 142 753	59 972	169 443
2018	1 602 415	761 365	2 363 780	52 609	191 082
2023	1 749 434	796 427	2 545 861	46 462	217 800

À combien se montent les rentes AVS ? en francs par mois

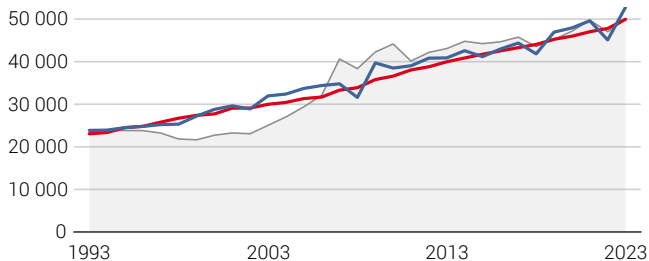
Montants des rentes complètes en 2024 ¹	Minimum	Maximum
Rente de vieillesse (100%)	1 225	2 450
Rente de veuve ou de veuf (80%)	980	1 960
Rente complémentaire pour l'épouse (30%)	368	735
Rente d'orphelin ou d'enfant (40%)	490	980

Rentes moyennes en 2023 en Suisse	Femmes	Hommes
Rente de vieillesse	1 928	1 908
Rente de veuve ou de veuf	1 632	1 335

¹ Tous les montants des rentes se calculent à partir du montant de la rente principale ; cf. art. 35 ss LAVS

À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital de l'AVS ?

Compte d'exploitation, en millions de francs



— Recettes (résultat d'exploitation) — Dépenses — Capital

- 2007 : part de la Confédération issue de la vente de l'or de la BNS en faveur de l'AVS (7,0 milliards de francs)
 2008, 2018, 2022 : les chutes des marchés boursiers ont entraîné des pertes de valeur du capital.
 2011 : transfert à l'AI pour l'institution d'un Fonds de compensation AI distinct (5 milliards de francs)
 2020 : relèvement du taux de cotisation à l'AVS (de 8,4% à 8,7%)

En millions de francs	2013	2018	2023
Cotisations assurés et employeurs	29 539	31 718	37 428
Contributions des pouvoirs publics	10 441	11 295	13 749
Confédération	7 815	8 613	10 090
TVA et impôt maisons de jeu	2 626	2 682	3 659
Actions récursoires, autres	9	4	5
Recettes (résultat de répartition)	39 989	43 016	51 182
Produit du capital	731	569	648
Recettes (résultat CGAS)	40 720	43 585	51 831
Variation de valeur du capital	163	-1 750	979
Recettes (résultat d'exploitation)	40 884	41 835	52 810
Prestations sociales	39 781	43 841	49 726
Prestations en espèces	39 600	43 642	49 482
Prestations en nature	67	91	141
Prestations collectives	114	108	103
Frais d'administration et de gestion	195	214	227
Dépenses	39 976	44 055	49 953
Résultat de répartition	14	-1 039	1 229
Résultat CGAS	744	-470	1 878
Résultat d'exploitation	908	-2 220	2 857
Capital	43 080	43 535	49 892

Assurance-invalidité

L'assurance-invalidité (AI) garantit à l'assuré, par des mesures de réadaptation ou des prestations en espèces, le minimum vital en cas de diminution durable de sa capacité de gain pour raison de santé. Destinée à l'ensemble de la population, elle est financée par des cotisations sur les revenus des assurés et par des contributions de la Confédération. Elle forme, avec l'AVS et les PC, le premier des trois piliers de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

Quelle est la part de bénéficiaires de prestations ou de rentes AI en 2023 dans la population en Suisse ?

6

personnes sur 100 entre 0 et l'âge de la retraite AVS ont au moins une prestation de l'AI.



4

personnes sur 100 entre 18 ans et l'âge de la retraite AVS perçoivent une rente AI.



Combien de rentes AI sont versées ?

en décembre

	Rentes d'invalidité			Rentes pour enfants		
	En Suisse	À l'étranger	Total	En Suisse	À l'étranger	Total
2013	230 341	34 779	265 120	70 252	13 508	83 760
2018	217 944	30 084	248 028	58 182	10 398	68 580
2023	223 660	27 364	251 024	57 752	9 012	66 764

À combien se montent les rentes AI ?

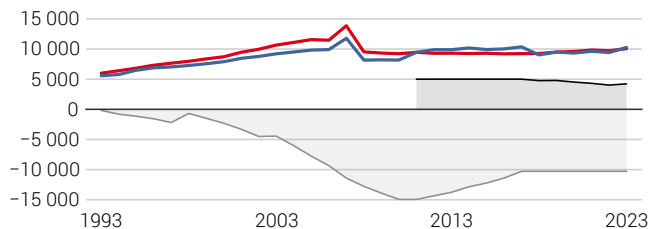
en francs par mois

Montants des rentes complètes en 2024 ¹	Minimum	Maximum
Rente d'invalidité (100%)	1 225	2 450
Rente pour enfant (40%)	490	980
Rentes moyennes en 2023 en Suisse	Femmes	Hommes
Rente d'invalidité	1 489	1 545
Rente pour enfant	583	583

¹ Tous les montants des rentes se calculent à partir du montant de la rente principale ; cf. art. 35 ss LAVS

À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital de l'AI?

Compte d'exploitation, en millions de francs



— Recettes (résultat d'exploitation) — Dépenses — Dette envers l'AVS
— Fonds de l'AI

1995 : relèvement du taux de cotisation AI (de 1,2% à 1,4%)

1998, 2003 : transfert de capitaux du Fonds APG (2,2 milliards et 1,5 milliard de francs)

2011 : institution d'un Fonds de compensation AI distinct (5 milliards de francs)

2011–2017 : financement additionnel Confédération et TVA

En millions de francs	2013	2018	2023
Cotisations assurés et employeurs	4 951	5 313	6 048
Contributions des pouvoirs publics	4 804	3 845	4 031
Confédération	3 508	3 601	4 031
Confédération, contribution intérêts sur dette AI	179	–	–
TVA	1 117	244	–
Actions récursives, autres	59	38	35
Recettes (résultat de répartition)	9 814	9 196	10 114
Produit du capital	57	72	59
Recettes (résultat CGAS)	9 871	9 268	10 173
Variation de valeur du capital	21	–244	97
Recettes (résultat d'exploitation)	9 892	9 025	10 270
Prestations sociales	8 354	8 514	9 216
Prestations en espèces	6 584	6 513	6 943
Prestations en nature	1 619	1 856	2 125
dont mesures médicales	786	849	906
dont mesures de réadaptation professionnelle	619	740	888
Prestations collectives	151	145	148
Frais d'administration et de gestion	664	696	797
Intérêts débiteurs du capital	287	51	51
Dépenses	9 306	9 261	10 064
Résultat de répartition	509	–65	50
Résultat CGAS	565	7	109
Résultat d'exploitation	586	–237	206
Fonds de l'AI	5 000	4 763	4 225
Dette envers l'AVS	–13 765	–10 284	–10 284

Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

Les prestations complémentaires (PC) sont octroyées à des personnes domiciliées en Suisse qui bénéficient d'une rente AVS ou AI et dont le revenu ne suffit pas à couvrir les besoins vitaux. Les ressortissants étrangers doivent remplir quelques exigences supplémentaires. Le droit à ces prestations d'assurance sous condition de ressources est garanti par la loi.

Quelle est la part des bénéficiaires de rentes qui perçoivent des PC en 2023 ?

12,3%

des bénéficiaires de rentes de vieillesse perçoivent des PC.



50,1%

des bénéficiaires de rentes AI perçoivent des PC.



Combien de personnes touchent des PC ? en décembre

	Bénéficiaires de PC				Taux de PC		
	PC à l'AV ¹	PC à l'AS ²	PC à l'AI	Total	PC à l'AV ¹	PC à l'AS ²	PC à l'AI
2013	185 770	3 577	111 400	300 747	12,2%	7,9%	42,7%
2018	209 190	3 768	115 140	328 098	12,5%	9,1%	47,4%
2023	223 642	3 413	122 907	349 962	12,3%	9,0%	50,1%

¹ Assurance-vieillesse

² Assurance-survivants

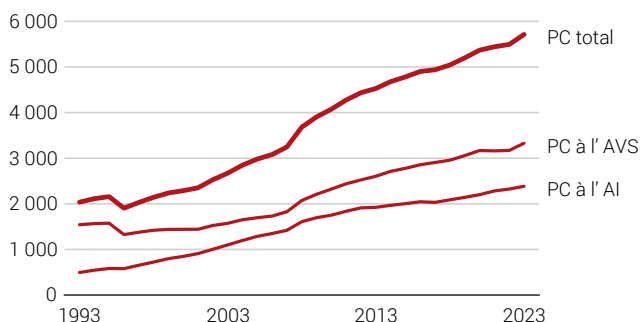
À combien se montent les composantes du calcul de base et les prestations ?

en francs

Calcul de base des PC en 2024 par an	Personnes seules	Couples
	Besoins vitaux (montant forfaitaire)	20 100
Loyer brut maximal pris en compte	17 580	20 820
Franchise sur le revenu	1 000	1 500
Fortune non imputable	30 000	50 000
Franchise pour immeuble	112 500	112 500
Prestation moyenne 2023 par mois	À domicile	En home
Rentier AV, seul sans enfant	1 208	3 546
Rentier AI, seul sans enfant	1 387	3 910

À combien se montent les recettes et les dépenses des PC ?

Compte d'exploitation, en millions de francs



Financement au moyen des recettes fiscales générales
Les recettes sont égales aux dépenses.

En millions de francs	2013	2018	2023
Contributions des pouvoirs publics aux PC à l'AVS	2 605	2 956	3 328
Confédération	668	777	1 002
Cantons	1 937	2 179	2 326
Contributions des pouvoirs publics aux PC à l'AI	1 923	2 087	2 384
Confédération	678	761	901
Cantons	1 245	1 327	1 483
Recettes (résultat de répartition)	4 528	5 044	5 712
Produit du capital	–	–	–
Recettes (résultat CGAS)	4 528	5 044	5 712
Variation de valeur du capital	–	–	–
Recettes (résultat d'exploitation)	4 528	5 044	5 712
Prestations complémentaires à l'AVS	2 605	2 956	3 328
Garantie des besoins vitaux	1 069	1 243	1 603
Coûts supplémentaires liés au séjour en home	1 301	1 423	1 399
Frais de maladie et d'invalidité	235	290	326
Prestations complémentaires à l'AI	1 923	2 087	2 384
Garantie des besoins vitaux	1 085	1 217	1 441
Coûts supplémentaires liés au séjour en home	667	670	711
Frais de maladie et d'invalidité	171	200	232
Dépenses	4 528	5 044	5 712
Résultat de répartition	–	–	–
Résultat CGAS	–	–	–
Résultat d'exploitation	–	–	–
Capital	–	–	–

Prévoyance professionnelle

Les prestations de la prévoyance professionnelle (PP) compensent la perte de revenu du travail liée à la vieillesse, à une invalidité ou à un décès. Avec celles du 1^{er} pilier, les prestations du 2^e pilier visent le maintien du niveau de vie antérieur. Le régime obligatoire s'applique depuis 1985 à tous les salariés dont le revenu atteint ou dépasse un montant donné (seuil d'accès). La PP est financée par des cotisations salariales et par le produit du capital. Les données qui suivent portent sur la PP dans son ensemble (y c. le régime surobligatoire). La PP forme le 2^e pilier de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

Quel est le montant moyen des prestations versées en 2022 ?

28 236

francs est la rente de vieillesse moyenne par an.



240 291

francs sont versés en moyenne sous forme de capital-vieillesse.



Combien de personnes touchent une rente de la PP ?

Bénéficiaires de rentes de la PP

	Rentes de vieillesse	Rentes veuves/veufs	Rentes enfants/orphelins	Rentes d'invalidité
2012	645 702	182 339	66 673	131 150
2017	773 299	189 571	60 279	117 286
2022	893 888	194 771	57 950	110 559

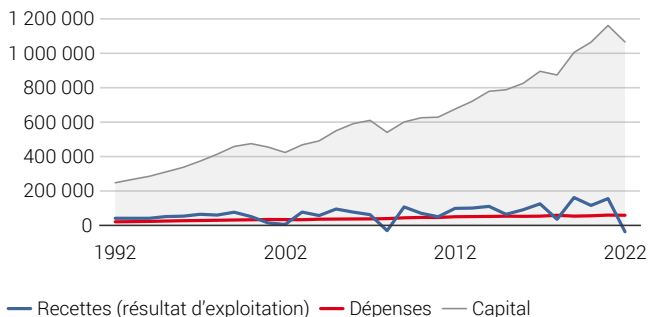
À combien se montent les rentes de la PP ?

Rente moyenne, en francs

	Rentes de vieillesse		Rentes veuves/veufs		Rentes d'invalidité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2012	18 151	36 605	19 517	11 519	13 844	18 304
2017	18 395	35 650	20 387	13 518	14 420	18 722
2022	18 636	34 735	21 383	12 979	15 329	19 647

À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital de la PP?

Compte d'exploitation des institutions de prévoyance, en millions de francs



2001/2002, 2008, 2018, 2022 : les chutes des marchés boursiers ont entraîné des pertes de valeur du capital.

En millions de francs	2012	2017	2022
Cotisations assurés et employeurs	42 697	48 593	54 676
Versements initiaux (hors prest. de libre passage)	5 890	6 587	8 781
Recettes provenant de services, autres	162	175	206
Recettes (résultat de répartition)	48 749	55 355	63 664
Produit du capital	15 294	16 728	16 249
Recettes (résultat CGAS)	64 042	72 082	79 912
Variation de valeur du capital	34 802	53 220	-116 928
Recettes (résultat d'exploitation)	98 844	125 302	-37 016
Prestations sociales	32 616	37 730	47 178
Rentes	25 943	29 502	32 888
Prestations en capital	6 673	8 228	14 289
Frais d'administration et de gestion	3 999	5 192	7 293
Prestations de sortie, paiements à d'autres assurances, intérêts passifs	13 724	10 719	4 483
Dépenses	50 338	53 641	58 953
Résultat de répartition	-1 590	1 713	4 710
Résultat CGAS	13 704	18 441	20 959
Résultat d'exploitation	48 506	71 661	-95 969
Autres variations du capital	-1 383	-1 188	46
Capital	675 965	895 597	1 065 787

Assurance-maladie

L'assurance-maladie (AMal) couvre les coûts des traitements hospitaliers et ambulatoires en cas de maladie. Financée par des primes individuelles, elle est obligatoire. Des réductions de primes octroyées par les cantons et cofinancées par la Confédération allègent la charge des assurés de condition économique modeste.

Quelle est, en 2022, la part de personnes qui bénéficient d'une réduction de primes par rapport à l'effectif des assurés ?

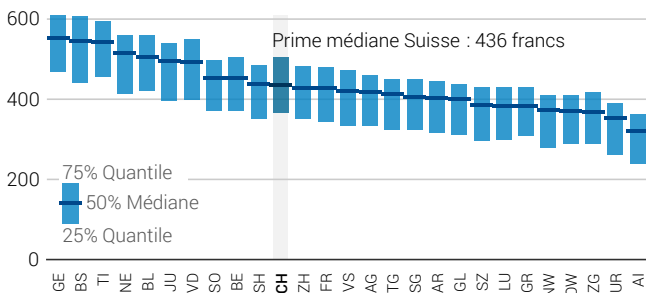
25,7%

des personnes en Suisse bénéficient d'une réduction de primes.



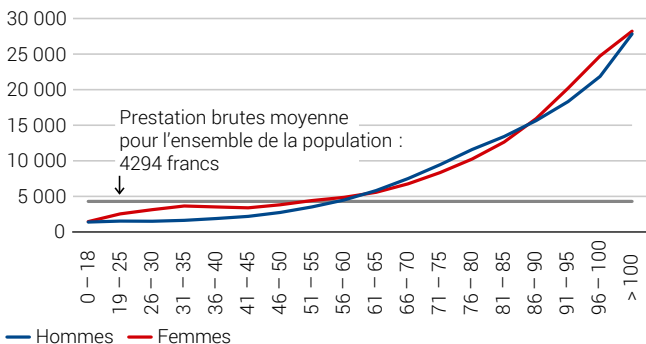
Quel est le montant des primes de l'AMal dans mon canton ?

Prime moyenne en 2024 (adultes), en francs par mois



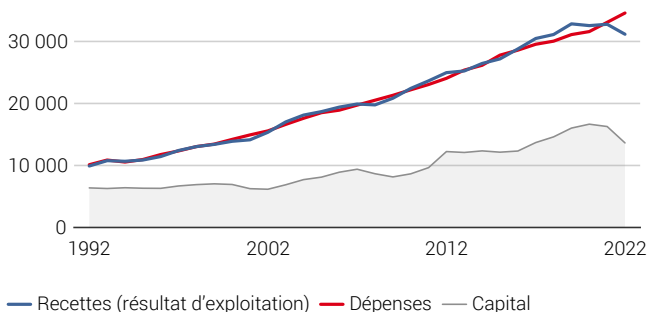
À combien se montent les prestations de l'AMal (y c. participation des assurés) ?

Prestation moyenne en 2022, en francs



À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital de l'AMal ?

Compte d'exploitation, en millions de francs



Le financement est basé sur un système de répartition.

En millions de francs	2012	2017	2022
Contributions assurés, sans les réductions des primes, etc.	20 108	25 415	27 553
Réduction des primes, etc.	4 198	4 661	5 331
Charges et produits neutres et autres produits d'exploitation	52	-92	-19
Recettes (résultat de répartition)	24 358	29 983	32 864
Produit du capital	236	175	288
Recettes (résultat CGAS)	24 594	30 158	33 151
Variation de valeur du capital	374	320	-1 991
Recettes (résultat d'exploitation)	24 968	30 478	31 161
Prestations payées	22 196	27 924	32 623
Parts des prestations des réassureurs	-19	-10	-4
Forfaits de traitement, etc.	103	102	159
Variation des provisions pour cas d'assurance non liquidés	492	238	452
Charges d'exploitation	1 242	1 435	1 700
Compensation des risques, modification provision correction des primes	38	-143	-343
Dépenses	24 052	29 546	34 588
Résultat de répartition	306	437	-1 724
Résultat CGAS	542	612	-1 436
Résultat d'exploitation	916	931	-3 427
Variation des provisions	1 676	434	784
Capital	12 241	13 694	13 636
dont réserves (y c. capital en actions)	6 504	7 203	7 196

Assurance-accidents

L'assurance-accidents (AA) vise à couvrir les conséquences économiques des accidents et maladies professionnels (AAP), ainsi que des accidents non professionnels (AANP) des salariés. Financée par des primes fixées en pour mille du gain assuré, elle est obligatoire pour les salariés. Les primes de l'AAP sont à la charge de l'employeur, celles de l'AANP étant en principe à la charge du salarié.

Combien de personnes étaient assurées contre les accidents dans le cadre de leur travail en 2022 ?

4 357 000

millions de salariés (EPT)
sont assurés par l'AA.



Combien de personnes bénéficient de prestations de l'AA ?

	Nombre d'accidents annoncés			Rentes d'invalidité et de survivants		
	AAP	AANP	Total y c. AAC, AA AI	AAP	AANP	Total y c. AAC, AA AI
2013	268 922	516 725	800 422	48 420	54 405	104 622
2018	273 675	565 017	855 140	44 989	50 656	97 598
2023	286 154	606 945	908 313

Quelles sont les prestations prises en charge par l'AA et à combien se montent-elles ?

Prestations pour soins et remboursements de frais

(surtout traitement médical)

Prestations en espèces 2024

Indemnité journalière	en cas d'incapacité totale de travail	80% ¹
Rente d'invalidité	en cas d'invalidité totale	80% ¹
Allocation pour impotent	par mois	de 812 à 2 436 fr.
Rentes de survivants	veuves et veufs	40% ¹
	orphelins de père ou de mère	15% ¹
	orphelins de père et de mère	25% ¹

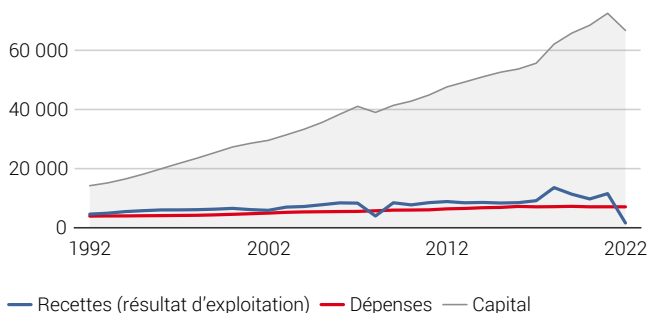
Prestation moyenne de la SUVA en 2023, en francs

	AAP	AANP	AAC
Indemnité journalière	6 498	5 659	9 089
Rente d'invalidité	15 876	17 796	16 716
Rente de survivants	27 732	25 332	26 196

¹ Du gain assuré (gain maximum assuré = 148 200 francs par an).

À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital de l'AA?

Compte d'exploitation, en millions de francs



Les rentes sont financées par capitalisation.

2008, 2022 : les chutes des marchés boursiers ont entraîné des pertes de valeur du capital.

En millions de francs	2012	2017	2022
Cotisations assurés et employeurs	6 117	6 207	6 215
Produit des actions récursives	318	271	225
Recettes (résultat de répartition)	6 435	6 478	6 440
Produit du capital	1 329	1 494	977
Recettes (résultat CGAS)	7 764	7 972	7 417
Variation de valeur du capital	1 095	1 182	-5 804
Recettes (résultat d'exploitation)	8 859	9 154	1 612
Prestations à court terme (indemnités journalières, frais de traitement)	3 446	4 014	4 176
Prestations de longue durée (rentes, prestations en capital)	1 915	1 950	1 865
Frais d'administration et de gestion, prévention des accidents et autres dépenses	1 035	1 116	1 158
Dépenses	6 397	7 080	7 200
Résultat de répartition	38	-603	-760
Résultat CGAS	1 367	892	217
Résultat d'exploitation	2 463	2 073	-5 587
Gain (-) / perte (+) des assureurs	263	-113	-212
Constitution de provisions et réserves	2 725	1 960	-5 799
Capital	47 620	55 643	66 727

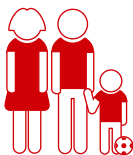
Allocations pour perte de gain

Le régime des allocations pour perte de gain (APG) couvre en partie la perte de gain subie par les personnes qui accomplissent leur service dans l'armée, le service civil ou la protection civile. Il compense également en partie la perte de salaire en cas de maternité (allocation de maternité, 14 semaines, depuis le 1.7.2005), pendant le congé de l'autre parent (allocation de l'autre parent, 2 semaines, depuis 2021), en raison de la prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé (allocation de prise en charge, 14 semaines, depuis le 1.7.2021) et en cas d'adoption (allocation d'adoption, 2 semaines, depuis 2023).

Quelle est la part de la parentalité, en 2022, dans le régime des allocations pour perte de gain ?

40%

des bénéficiaires d'APG bénéficient d'une allocation de parentalité.



59%

des prestations des APG sont allouées pour la parentalité.



Combien de personnes touchent des prestations des APG ?

	Allocation de service				Allocation de parentalité		
	Armée	Service civil	Protection civile	Autres ¹	Maternité ²	Autre parent ²	Prise en charge ²
2012	142 297	16 042	58 404	47 969	...	-	-
2017	115 319	19 429	56 810	46 636	67 550	-	-
2022	99 368	20 004	44 626	43 571	67 595	62 653	937

À combien se montent les APG ?

	En % ³	Min. fr./jour	Max. fr./jour		
Allocation de base⁴ pour personnes en service 2024					
Recrues/Non-actifs	-	69	69		
Actifs	80%	69	220		
Allocation en cas de parentalité 2024					
	80%	1	220		
Prestation moyenne 2022, en francs par jour					
	Service militaire	Service civil	Maternité	Autre parent	Prise en charge
	127	104	133	170	142

¹ Recrutement, Jeunesse et sport et moniteurs de jeunes tireurs.

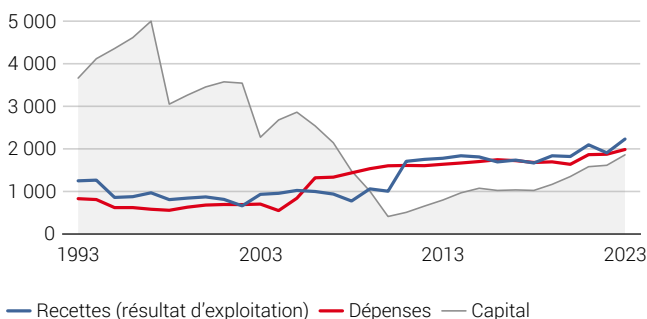
² Par année de naissance de l'enfant (maternité/paternité) ou par année du premier jour de congé (prise en charge).

³ En % du revenu moyen acquis avant le service / avant la parentalité.

⁴ Sans les allocations pour enfant, les allocations d'exploitation et les allocations pour frais de garde.

À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital des APG ?

Compte d'exploitation, en millions de francs



- 1998, 2003 : transferts de capitaux à l'AI (2,2 milliards et 1,5 milliard de francs)
- Mi-2005 : révision de la LAPG avec l'introduction de l'allocation de maternité et des prestations plus élevées pour les personnes faisant du service
- 2011, 2021 : relèvement du taux de cotisation APG respectivement de 0,3% à 0,5% ; et de 0,45% à 0,5%
- 2016 : abaissement du taux de cotisation APG (de 0,5% à 0,45%)
- 2021 : introduction de l'allocation de l'autre parent et de l'allocation de prise en charge
- 2023 : introduction de l'allocation d'adoption

En millions de francs	2013	2018	2023
Cotisations assurés et employeurs	1 766	1 706	2 159
Recettes (résultat de répartition)	1 766	1 706	2 159
Produit du capital	10	16	28
Recettes (résultat CGAS)	1 776	1 722	2 186
Variation de valeur du capital	4	-53	45
Recettes (résultat d'exploitation)	1 779	1 669	2 231
Allocations en cas de service	816	743	806
Allocations en cas de parentalité	744	865	1 104
Autres prestations en espèces ¹	75	70	71
Frais d'administration et de gestion	3	3	5
Dépenses	1 638	1 681	1 986
Résultat de répartition	128	25	173
Résultat CGAS	138	41	200
Résultat d'exploitation	141	-12	246
Capital	798	1 025	1 861

¹ Part des cotisations à la charge des APG, restitutions de prestations, dépenses et frais de justice.

Assurance-chômage

L'assurance-chômage (AC) octroie des prestations en cas de chômage, de réduction de l'horaire de travail et d'interruption de travail en cas d'intempéries. L'indemnité en cas d'insolvabilité compense la perte de salaire consécutive à l'insolvabilité de l'employeur. Assurance obligatoire pour tous les salariés, l'AC est financée en grande partie par les cotisations salariales.

Quel est le taux de chômage en 2023 ?

1,9%

est le taux de chômage des femmes.



2,1%

est le taux de chômage des hommes.



Combien de personnes touchent des indemnités de l'AC ?

	Femmes	Hommes	Femmes et hommes
2013	133 284	162 867	296 151
2018	143 099	169 772	312 871
2023	118 467	143 053	261 520

À combien se montent les indemnités de l'AC ?

En principe, l'indemnité journalière dépend du salaire soumis à l'AVS réalisé en moyenne durant les six derniers mois.

Gain mensuel assuré maximum : 12 350 francs.

L'indemnité journalière s'échelonne en fonction de l'obligation d'entretien et de revenu :

80% du gain assuré est octroyé aux personnes

- ayant des obligations d'entretien envers des enfants ;
- dont le gain mensuel assuré ne dépasse pas 3797 francs ;
- qui sont invalides ;

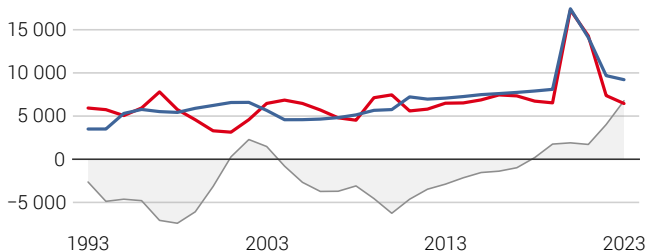
70% du gain assuré est octroyé aux autres assurés.

Gain maximal assurable, en francs par mois	2023	2024
	12 350	12 350

Prestation moyenne 2023, en francs par jour	Femmes	Hommes
	142,30	180,90

À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital de l'AC?

Compte d'exploitation, en millions de francs



— Recettes (résultat d'exploitation) — Dépenses — Capital

1993, 1995, 2011 : relèvement du taux de cotisation AC (respectivement de 0,4% à 2,0% ; de 2,0% à 3,0% ; et de 2,0% à 2,2%)

2003, 2004 : abaissement du taux de cotisation AC (respectivement de 3,0% à 2,5% ; et de 2,5% à 2,0%)

2020/2021/2022 : extension et prolongation du droit à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail due au COVID-19. Les coûts supplémentaires ont été pris en charge par la Confédération.

1996–2003 ;

2011–2022 : cotisations de solidarité sur les salaires supérieurs au gain assuré

En millions de francs	2013	2018	2023
Cotisations assurés et employeurs	6 458	7 200	7 856
Contributions des pouvoirs publics	611	681	1 301
Autres recettes	5	7	2
Produit des différences de cours	–	12	13
Recettes (résultat de répartition)	7 074	7 899	9 171
Produit du capital	4	5	44
Recettes (résultat CGAS)	7 078	7 904	9 215
Recettes (résultat d'exploitation)	7 078	7 904	9 215
Prestations en espèces	4 925	5 080	4 892
Cotisations aux assurances sociales	693	696	572
Indemnités liées aux accords bilatéraux	189	195	203
Frais d'administration et de gestion	674	756	785
Intérêts débiteurs	7	1	0
Autres dépenses	4	1	4
Charges des différences de cours	–	0	–1
Dépenses	6 491	6 731	6 455
Résultat de répartition	583	1 168	2 716
Résultat CGAS	587	1 173	2 760
Résultat d'exploitation	587	1 173	2 760
Capital	–2 886	191	6 781

Allocations familiales

Les allocations familiales (AFam) sont destinées à compenser une partie des frais que les parents doivent assumer pour l'entretien de leurs enfants. La loi fédérale sur les AFam définit les montants mensuels minimaux : 200 francs pour l'allocation pour enfant et 250 francs pour l'allocation de formation. Les salariés, les indépendants et les personnes non actives ayant un faible revenu ont droit aux AFam. Les AFam sont financées en majeure partie par les cotisations des employeurs et des indépendants (VS : des salariés aussi).

Quel est le montant minimum des allocations en 2024 ?

200

est le montant minimum de l'allocation pour enfant.



250

est le montant minimum de l'allocation de formation.



Combien de personnes touchent des AFam ?

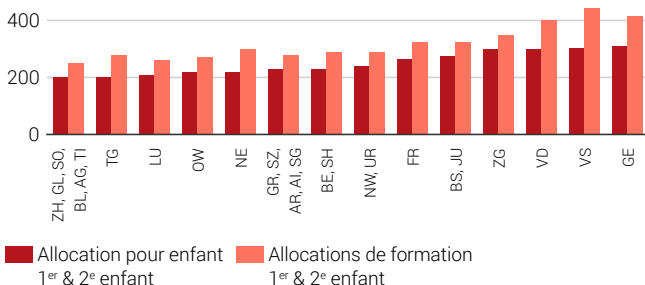
	Allocations pour enfant	Allocations de formation	Allocations de naissance et d'adoption ¹	Total
2012	1 248 082	406 169	25 015	1 679 266
2017 ²	1 631 095	569 857	28 431	2 229 383
2022 ²	1 765 165	605 009	29 262	2 399 436

¹ Allocations de naissance et éventuellement d'adoption : LU, UR, SZ, FR, VD, VS, NE, GE, JU

² Doubles comptage possibles

À combien se montent les AFam dans les cantons ?

Allocations pour enfant et de formation en 2024, en francs par mois



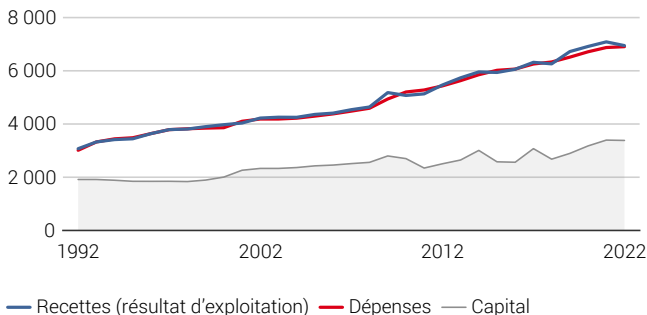
Les taux s'appliquent aux 1^{er} et 2^e enfants. Pour les enfants suivants, les taux peuvent être plus élevés.

Allocation pour enfant jusqu'à 16 ans, allocation de formation de 16 à 25 ans.

ZH, LU : dès 13 ans, le montant de l'allocation pour enfant correspond à celui de l'allocation de formation. ZG : l'allocation de formation n'est versée qu'à partir de 18 ans.

À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital des AFam ?

Compte d'exploitation, en millions de francs



Financement principalement par les cotisations de l'employeur

En millions de francs	2012	2017	2022
Cotisations assurés et employeurs	5 159	5 765	6 609
dont indépendants	80	219	214
dont non-actifs	4	9	12
dont employeurs agricoles	16	19	23
Contributions des pouvoirs publics	188	217	188
Autres recettes	118	213	336
Recettes (résultat de répartition)	5 465	6 196	7 133
Produit du capital	...	123	-186
Recettes (résultat CGAS)	5 465	6 319	6 947
Variation de valeur du capital
Recettes (résultat d'exploitation)	5 465	6 319	6 947
Prestations sociales	5 299	5 882	6 387
dont AFam aux indépendants	96	180	190
dont AFam aux non-actifs	76	134	142
dont AFam dans l'agriculture	136	109	86
Frais d'administration et de gestion	135	115	124
Autres dépenses	-3	258	396
Dépenses	5 432	6 255	6 907
Résultat de répartition	34	-59	227
Résultat CGAS	34	64	41
Résultat d'exploitation	34	64	41
Capital	2 505	3 075	3 383

Les prestations transitoires (Ptra) permettent d'assurer la subsistance des personnes qui ont perdu leur emploi peu avant d'atteindre l'âge de référence et qui sont arrivées en fin de droit dans l'assurance-chômage après avoir atteint l'âge de 60 ans. Prestations sous condition de ressources, elles sont calculées de la même manière que les prestations complémentaires à une rente de l'AVS ou de l'AI. Les Ptra sont financées par les ressources générales de la Confédération. Leur exécution et leur versement relèvent de la compétence des cantons. La LPtra est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Les prestations transitoires se trouvent donc encore en phase d'introduction, au cours de laquelle le nombre de bénéficiaires et donc les dépenses augmentent chaque année, pour se stabiliser en 2026-2027. Les dépenses liées aux Ptra se sont élevées à 14 millions de francs en 2022 et à 26 millions de francs en 2023.

Comment sont répartis les bénéficiaires des Ptra en 2023 ?

32

bénéficiaires de Ptra sur 100 sont des femmes.



38

bénéficiaires de Ptra sur 100 sont mariés.



Combien de personnes touchent des Ptra ?

Chômeurs en fin de droit touchant des Ptra

	Femmes	Hommes	Femmes et hommes
2023	390	846	1 236

À combien se montent les composantes du calcul de base et les prestations ?

Calcul de base des Ptra en 2024, en francs par an	Personnes seules	Couples
Plafond des prestations transitoires	45 225	67 838
Besoins vitaux (montant forfaitaire)	20 100	30 150
Loyer brut maximal pris en compte	17 580	20 820
Franchise sur le revenu	1 000	1 500
Fortune non imputable	30 000	50 000
Franchise pour immeuble	112 500	112 500

Prestation moyenne 2023, en francs par mois	Femmes	Hommes
Chômeurs en fin de droit touchant des Ptra	2 300	2 534

Taux de cotisation et données générales

À combien se montent nos cotisations aux assurances sociales?

Taux de cotisation 2024

	Salariés et leurs employeurs en % du revenu		Total	Indépendants en % du revenu	Non-actifs en francs/an	
	Salariés	Employeurs			Min.	Max.
AVS ^{1,2}	4,35%	4,35%	8,70%	4,35%–8,1%	422	21 100
AI ^{1,2}	0,70%	0,70%	1,40%	0,752%–1,4%	68	3 400
APG ^{1,2}	0,25%	0,25%	0,50%	0,269%–0,5%	24	1 200
AC ^{1,3}	1,10%	1,10%	2,20%	–	–	–
APP ^{1,3}	–	0,58%	0,58%	facultative	–	–
AANP ^{1,3}	1,16%	–	1,16%	facultative	–	–
PP ⁴	7,8%	10,5%	18,3%	facultative	–	–
AFam ⁵	Seulement : VS 0,42%		0,64%– 3,5%	0,6%–3,09%	–	–

¹ Base = salaire AVS

² Pour les retraités exerçant une activité lucrative : franchise annuelle de 16 800 francs par an.

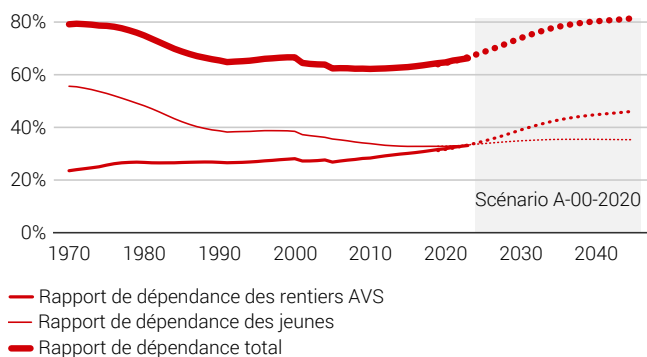
³ Gain maximum assuré = 148 200 francs par an. AAP, AANP : prime brute moyenne (2022). Taux de prime en fonction du risque. Réglementation spéciale pour les actifs à temps partiel.

⁴ Statistique des caisses de pensions 2022, taux de cotisation moyens, en % du salaire assuré (max. 860 400 francs). Les cotisations sont fixées par les institutions de prévoyance.

⁵ 2021, réglementation différente selon les cantons et les CAF.

Quelle est la part des jeunes et des rentiers en Suisse ?

Indicateurs de l'évolution démographique



Le taux des rentiers AVS connaîtra une forte augmentation ces prochaines décennies. Si, à la fin 2023, on comptait 33 personnes ayant l'âge AVS pour 100 personnes en âge d'être actives, cette proportion passera probablement à 39 personnes fin 2030 et à 46 fin 2045.

Taux de cotisation et données générales

Données statistiques diverses

	2013	2018	2023
Population résidente permanente , en milliers	8 140	8 545	8 967
Indicateurs démographiques			
Rapport de dépendance des rentiers AVS ¹	29,5%	31,2%	33,1%
Rapport de dépendance des jeunes ¹	33,0%	32,8%	33,2%
Rapport de dépendance total ¹	62,5%	64,0%	66,3%
Personnes actives² , en milliers	4 719	5 054	5 300
Personnes cotisant à l'AVS , en milliers	5 507	5 794	6 016
Revenus soumis à l'AVS³ , en millions de francs	352 972	378 815	431 679
Taux de chômage⁴ , femmes et hommes	3,2%	2,5%	2,0%
Femmes	3,1%	2,5%	1,9%
Hommes	3,2%	2,6%	2,1%
Salaires et prix, variation en % par rapport à l'année précédente			
Salaires nominaux	0,7%	0,5%	1,7%
Prix à la consommation	-0,2%	0,9%	2,1%
Produit intérieur brut⁵ (PIB) , en millions de francs	654 612	709 522	795 110
Montants limites pour exonération d'impôts du pilier 3a			
Assurés à la PP	6 739	6 768	7 056
Indépendants	33 696	33 840	35 280

¹ Rapport de dépendance des rentiers AVS : population des rentiers par rapport à la population active.

Rapport de dépendance des jeunes : population des jeunes par rapport à la population active.

Rapport de dépendance total : population des jeunes et des rentiers par rapport à la population active.

Population en âge d'être active : depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de la retraite (hommes : 65 ans ; femmes : jusqu'en 2000, 62 ans, de 2001 à 2004, 63 ans ; depuis 2005, 64 ans).

Rentiers : dès l'âge de la retraite. Jeunes : de 0 à 19 ans.

² Personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération.

³ Revenu déterminant des salariés et des indépendants ; non-actifs : équivalent du revenu soumis à cotisation. Estimation.

⁴ Part des chômeurs enregistrés (moyenne annuelle) par rapport à la population active.

⁵ Le PIB englobe toute la création de valeur ajoutée économique annuelle à l'intérieur des frontières suisses.

Quelle est la situation de la Suisse en comparaison internationale?

Prestations de protection sociale en % du PIB en 2021

	Vieillesse	Maladie / Soins de santé	Incapacité / Infirmités	Survivants	Famille / Enfants	Chômage	Logement, etc.
Allemagne	10,9%	10,0%	2,2%	1,7%	3,6%	1,5%	0,7%
France	12,8%	10,3%	2,0%	1,6%	2,2%	2,4%	2,0%
Italie	14,6%	7,1%	1,6%	2,6%	1,2%	2,0%	1,6%
Pays-Bas	10,6%	10,0%	2,4%	0,9%	1,3%	0,7%	2,0%
Suède	12,0%	8,0%	2,4%	0,2%	2,8%	1,0%	0,9%
Suisse	11,4%	8,7%	2,2%	1,3%	1,6%	1,8%	0,9%

En comparaison avec les pays énumérés dans ce fascicule, la Suisse est le deuxième pays qui dépense le moins pour les prestations de la protection sociale, en proportion du PIB. Par exemple, ces dépenses représentent 30,6% du PIB en France, contre 27,8% en Suisse. Dans tous les pays, la plus grande partie des ressources est dévolue aux systèmes de retraite et de santé.

Abréviations

AA	Assurance-accidents
AA AI	Assurance-accidents pendant une mesure de l'AI
AAC	Assurance-accidents des chômeurs
AANP	Assurance-accidents non professionnels
AAP	Assurance-accidents professionnels
AC	Assurance-chômage
AFam	Allocations familiales
AI	Assurance-invalidité
AMal	Assurance-maladie
APG	Allocations pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BNS	Banque nationale suisse
CAF	Caisse d'allocations familiales
CGAS	Compte global des assurances sociales
CPG	Corona perte de gain
EPT	Equivalent plein-temps
LAFam	Loi fédérale sur les allocations familiales
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
PC	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
PIB	Produit intérieur brut
PP	Prévoyance professionnelle
Ptra	Prestations transitoires pour chômeurs âgés
SAS	Statistique des assurances sociales suisses
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Résultat de répartition

Recettes (sans le produit du capital et sans les variations de valeur du capital) moins dépenses

Résultat CGAS

Recettes (avec le produit du capital, mais sans les variations de valeur du capital) moins dépenses

Résultat d'exploitation

Recettes (avec le produit du capital et les variations de valeur du capital) moins dépenses

- ... Chiffre non disponible ou non mentionné.
- Donnée absente ou n'ayant pas de sens.
Les valeurs provisoires sont inscrites en *italique*.

Informations complémentaires sur Internet

Chapitres	Adresse	Contenu
CGAS, AVS, AI, PC, PP, AMal, AA, APG, AC, AFam	www.ofas.admin.ch	Statistiques des assurances sociales suisses SAS et statistiques détaillées AVS, AI, PC et AFam
CGAS, AVS, AI, PC, PP, AMal, AFam	www.ofas.admin.ch	Rapports de recherche sur les « assurances sociales »
CGAS, AVS, AI, PC, PP, AMal, AA, APG, AC, AFam	www.securite-sociale-chss.ch	La plateforme journalistique de l'OFAS
AVS, AI, PC, PP, AMal, AA, APG, AC, AFam	www.histoiredelasecuritesociale.ch	Aperçu général de l'histoire de la sécurité sociale en Suisse
AVS, AI, APG	www.compenswiss.ch	Fonds de compensation AVS/AI/APG
AVS	www.ofas.admin.ch	Statistique de l'AVS
AI	www.ofas.admin.ch	Statistique de l'AI
PC	www.ofas.admin.ch	Statistique des PC
AVS, AI, APG, AC, AFam	www.avs-ai.ch	Données sur les cotisations, les prestations et les conventions internationales de sécurité sociale
PP	www.statistique.ch	Statistique des caisses de pensions
AMal	www.statistique.ch	Statistiques et rapports
	www.ofsp.admin.ch	Statistiques, données du monitoring et rapports de recherche
	www.obsan.admin.ch	Rapports de recherche de l'Observatoire suisse de la santé
AA	www.suva.ch	Données statistiques et informations générales
	www.suva.ch	Données statistiques et informations générales
	www.ofsp.admin.ch	Données statistiques et rapports de recherche
AC	www.statistique.ch	Statistiques et publications sur l'activité professionnelle et le chômage
	www.amstat.ch	Statistique suisse du marché du travail
	www.travail.swiss	Informations sur le chômage
AFam	www.ofas.admin.ch	Données statistiques et informations générales
Ptra	www.ofas.admin.ch	Informations générales : conditions d'octroi des prestations, calcul des prestations, coûts et financement

- CGAS** Compte global des assurances sociales
 - AVS** Assurance-vieillesse et survivants
 - AI** Assurance-invalidité
 - PC** Prestations complémentaires
 - PP** Prévoyance professionnelle
 - AMal** Assurance-maladie
 - AA** Assurance-accidents
 - APG** Allocations pour perte de gain
 - AC** Assurance-chômage
 - AFam** Allocations familiales
 - Ptra** Prestations transitoires pour chômeurs âgés
- Taux de cotisation et données générales
Comparaison internationale



Vous trouverez des informations détaillées dans la Statistique des assurances sociales suisses 2024 qui paraîtra en automne 2024.